

Je pose la question parce qu'on doit convenir que si ces pratiques devaient, en fait, se répandre et que la méthode de l'article sacrifié en vienne, comme je le crois, à présenter un réel danger, il ne suffira pas d'agir tout simplement à loisir, d'élaborer quelque mesure législative de protection; car le rythme actuel de l'évolution économique exigera une action très rapide si l'on entend protéger un grand nombre de détaillants et empêcher que se crée une situation qui sèmera la dévastation dans le commerce de détail en général. Le ministre peut-il donc me dire si on a songé au genre de mesure législative ou au supplément de protection qu'on pourrait recommander au Parlement, tels sont les mots dont on s'est servi, si par suite de la mesure à l'étude se répandaient le recours à l'article sacrifié, la pratique d'autres abus et, d'une manière générale, des méthodes déloyales de concurrence?

L'hon. M. Garson: Ayant lui-même fait partie de la commission mixte, mon honorable ami se rappellera la teneur de son rapport. Je crois qu'il a été l'un de ceux qui ne l'ont pas accepté. La commission a déclaré qu'à son avis il n'était guère probable que l'on utilise l'article sacrifié ou qu'on applique des réductions de prix ruineuses aussi longtemps que les conditions économiques resteront inchangées. En prévision de cette éventualité, la commission a proposé que la division des enquêtes sur les coalitions applique strictement les dispositions de l'article 498A du Code criminel conçu tout spécialement à cette fin et que le Gouvernement songe à une autre mesure législative destinée à réprimer ce genre d'abus devenu alors manifeste si les dispositions de l'article 498A devaient se révéler impropres à répondre à l'objet qui les avait inspirées.

Pour ce qui est de l'article 498A, tant que la situation économique s'est maintenue telle qu'elle était depuis au moins dix ans, la Division des enquêtes sur les coalitions n'a pas été appelée à invoquer ledit article. C'est là la raison pour laquelle nous n'avons eu que rarement l'occasion de l'invoquer.

Nous avons accordé beaucoup d'attention, non seulement en l'occurrence, mais précédemment, au problème de l'article sacrifié. Sur un point en particulier, celui de la définition de l'article sacrifié, nous avons interrogé à la commission mixte, — l'honorable député de Kamloops se le rappelle, — parce qu'il a lui-même posé des questions, — plusieurs témoins quant au sens de l'expression "article sacrifié". Il se rappelle aussi sans doute que les définitions variaient beaucoup et que ceux qui les ont données se sont bien gardés d'engager leur responsabilité à l'égard de ce qu'ils

[M. Fulton.]

considéraient et que, pensaient-ils, les commerçants accepteraient, comme une définition satisfaisante de l'article sacrifié.

S'il arrive que l'article 498A ne suffise pas à parer aux abus de ce genre qui peuvent survenir, grâce au travail accompli nous serons en mesure d'y voir assez rapidement au moyen de mesures que le Gouvernement pourra adopter. Nous sommes toutefois de l'avis du comité; tant que la situation économique actuelle se maintiendra, il est peu probable que nous soyons témoins de fortes ventes au rabais ou de ventes à perte néfastes.

M. Fulton: Si je comprends bien la réponse du ministre, le Gouvernement n'a aucune mesure en vue qu'il pourrait présenter rapidement s'il arrivait que ces ventes se répandent et que les détaillants en souffrent. En d'autres termes, le Gouvernement attendra que le mal soit fait pour agir.

L'hon. M. Garson: J'aimerais mieux que mes observations demeurent telles que je les ai formulées sans la modification que leur apporte le député.

M. Fulton: Le ministre aura peut-être quelques observations à formuler à propos de ce qu'a dit hier le premier ministre. Voici ce que je lis à la page 2520 du *hansard*:

J'ai dit l'autre jour et je répète que si cette mesure...

C'est-à-dire le projet de loi à l'étude. Je poursuis ma citation:

...ou d'autres circonstances donnaient naissance à l'abus contraire...

Il songeait, évidemment, aux ventes à perte. Le premier ministre ajoute:

...le Gouvernement songera alors à la mesure dont il faudra saisir le Parlement pour mettre fin à cet abus.

Dois-je penser que le Gouvernement songe à une proposition concrète qui lui permettrait de parer à une telle éventualité s'il est démontré que le danger existe?

L'hon. M. Garson: Ce que doit comprendre le député et ce que j'ai déjà essayé de lui expliquer se ramène à ceci: notre ministère a soigneusement étudié cette question et s'il venait nécessairement d'adopter un loi beaucoup de travail d'approche a été accompli. Nous pourrions rapidement, je pense, appliquer tout programme à l'égard duquel le Gouvernement s'entendrait, conformément à ce qu'a mentionné le premier ministre.

M. Fulton: Le ministre nous dirait-il quel est ce travail d'approche? (*Exclamations*) Je regrette de le dire, mais je ne puis manifester autant d'optimisme que mes vis-à-vis à l'égard de la situation qui est aujourd'hui celle des détaillants du pays. Ils semblent